

PV réunion du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2026

Membres présents GERAUD Sandrine, Jean-Marius GAY, Aussine MARCES, Pierre-Marc DUPUY, Béatrice DIJEAU, Bernadette GOMIS, Stéphane MOURIACOU, Georgette RAFFAILLAC, Isabelle BOTERF, Héroïse FLOIRAT

Procuration : Alexandre ROUHAUD à Sandrine GERAUD.

Secrétaire de Séance : Isabelle BOTERF

Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Adoption PV de la dernière réunion de conseil municipal
- 3- Acquisition de 3 parcelles à 1 € symbolique dans le talus de la Gelade appartenant à M. Aris Salviat
- 4- Prise en en charge séjour à la mer camp d'été de l'ALSH de Badefols d'Ans
- 5- Subvention ménages prise en charge transports scolaires et voyage scolaire
- 6- Choix entreprise travaux de voirie de la Mialade
- 7- Reprise d'une concession au cimetière
- 8- Questions diverses

1) Désignation du secrétaire de séance

Isabelle BOTERF a été désignée secrétaire de séance.

2) Adoption PV de la dernière réunion de conseil municipal

Le PV de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

3) Acquisition de 2 parcelles à 1 € se situant dans le talus de la Gelade appartenant à M. Aris Salviat

Madame le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Aris SALVIAT s'est déclaré favorable à la cession à la commune, pour 1 euro, des parcelles cadastrées :

- Section B n° 477 ;
- Section B n° 476.

Le Maire rappelle que ces parcelles présentent un intérêt pour la commune dans le cadre de la gestion et de l'entretien de la voirie communale de La Gélade. A l'unanimité le conseil accepte l'achat par la commune de ces 2 terrains pour un montant de 1 €.

4) Prise en en charge séjour à la mer camp d'été de l'ALSH de Badefols d'Ans

Monsieur MOURIACOU s'est absenté lors du vote de cette délibération. Mme le Maire expose qu'elle est saisie par l'accueil de loisirs de Badefols pour une aide financière d'un enfant qui va participer à un séjour à la mer. A l'unanimité, le conseil accepte de participer au financement de ce voyage à hauteur de 100 €.

5) Subvention ménages prise en charge transports scolaires et voyage scolaire

Mme le Maire expose qu'elle est saisie par trois familles dont les quatre enfants fréquentent le car scolaire pour une aide financière. A l'unanimité, le conseil accorde aux trois familles une aide respective de 260.40 € et de 171.30 € (2 familles distinctes).

De manière plus générale, il a été acté que les parents d'enfants villacois pourront demander sur présentation de justificatifs (billets de train, facture de bus..) une aide de 175 € pour les enfants fréquentant le collège et de 130 € pour les enfants fréquentant le lycée. A l'unanimité, le conseil municipal valide ces décisions.

Mme le Maire indique qu'elle est saisie également par une famille dont l'enfant a participé à un voyage scolaire en Grèce pour une subvention. A l'unanimité, le conseil valide l'aide financière de 150 € pour cette famille.

6) Choix entreprise travaux de voirie de la Mialade

Mme le Maire indique qu'elle a consulté 3 entreprises pour la réfection de la voirie du chemin de la Mialade.

La moins disante est celle de l'entreprise SARL TP LASTERNAS qui s'élève à 11 032 € HT et TTC 13 238.40€.

A l'unanimité, le conseil valide le choix de l'entreprise TP Lasternas pour effectuer les travaux du chemin de la Mialade.

7) Reprise d'une concession au cimetière

Mme Le Maire indique que la commune a vendu une concession au cimetière à un couple en 2024 pour un montant de 150 €. Les titulaires de la concession ne souhaitent plus se faire inhumer à Villac et ont demandé la rétrocession de la concession à la commune. A l'unanimité, le conseil accepte la rétrocession entraînant le remboursement au couple d'un montant de 150 €.

8) Questions diverses

- Passage des heures de secrétariat à 32 h par semaine avec une journée de fermeture : le mercredi.
- Repas des aînés : traiteur à contacter.
- Cadeaux enfants rentrant au collège : une calculatrice sera remise aux enfants rentrant en 6^{ème} en septembre 2026.
- Blason : inauguration en septembre
- Il y a eu 2 naissances sur la commune décembre 2025 et juillet 2026. Un bon cadeau de 100 € sera distribué aux familles.

Levée de séance : 22h05

Le Maire
Sandrine GERAUD

Le secrétaire
Isabelle BOTERF